



CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS

Décision du Bureau du Conseil communal de Vully-les-Lacs

Suite à une vacance de siège au Conseil communal de Vully-le-Lacs et en application des articles 108 et 84 de la Loi cantonale sur l'exercice des droits politiques (LEPD) du 5 octobre 2021, le Bureau du Conseil communal proclame ainsi élu **M. Bruno Neto**, domicilié à Salavaux, comme Conseiller communal jusqu'au terme de la présente législature, soit au 30 juin 2026.

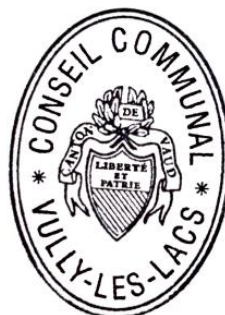
Un recours contre cette décision peut être déposé selon les dispositions de l'art. 172 et suivants LEPD, dans un délai de 3 jours à partir du 22 avril 2024 auprès du Préfet du district Broye-Vully.

Salavaux, le 22 avril 2024

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

Julien Schwab



La Secrétaire :

Elisabeth Christinat